

1^{er} octobre 2024

NOUVELLES MODALITÉS D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE



SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

NOUVELLES MODALITÉS D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

Bienvenue dans les déchèteries de Saint-Étienne Métropole. Ces dernières évoluent avec la mise en place d'un nouveau mode d'accès à partir du 1^{er} octobre 2024.

Vous devrez désormais présenter à votre arrivée un QR code à l'agent d'accueil de la déchèterie.

COMMENT OBTENIR MON QR CODE ?



Je me rends sur le site internet
decheteries.saint-etienne-metropole.fr



Je crée mon compte en renseignant :

- mon adresse mail et un mot de passe

→ Je consulte ensuite mes mails pour connaître l'étape suivante !



Je fais ma demande d'inscription en transmettant :

- mes coordonnées
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les particuliers*

→ À l'issue de cette étape, je recevrai sous 3 jours ouvrés (pour les particuliers) un mail validant mon inscription. Je pourrai alors enregistrer mon véhicule.



J'enregistre mon véhicule en communiquant :

- la plaque d'immatriculation
- la catégorie du véhicule (champ J.1 de la carte grise) et le PTAC (champ F.2)
- la copie du certificat d'immatriculation (carte grise)



Je sauvegarde mon QR code sur mon smartphone ou l'imprime.



Je peux désormais accéder à ma déchèterie en présentant mon QR code à l'agent d'accueil.

(Mon QR code est valable uniquement si au moins un véhicule est enregistré sur mon compte).

ATTENTION :

Lors de la création de votre compte n'oubliez pas de **consulter votre boîte mail à chacune des étapes de votre inscription**. Cela vous permettra de finaliser votre création de compte et ensuite d'enregistrer votre véhicule, en sachant qu'il est possible d'enregistrer plusieurs véhicules sur votre compte.



PENSEZ À PRÉSENTER
VOTRE **QR CODE** POUR
VOTRE PROCHAIN PASSAGE
EN **DÉCHÈTERIE !**



ASTUCES

Pour conserver mon QR code, je peux :

- l'imprimer et le laisser dans mon véhicule,
- en faire une capture d'écran et l'enregistrer dans les photos de mon smartphone.

*Pour les autres utilisateurs, d'autres justificatifs seront demandés.

COMBIEN DE FOIS PUIS-JE ME RENDRE EN DÉCHÈTERIE ?

Mon compte est crédité de 30 unités par an (du 1^{er} janvier au 31 décembre).
Il est débité à chaque passage d'un nombre d'unités qui varie selon la catégorie du véhicule utilisé :



• Véhicules légers : **1 UNITÉ**



• Véhicules à moteur à 2 ou 3 roues, quads et vélos : **1 UNITÉ**



• Voiturettes sans permis : **1 UNITÉ**



• Véhicules utilitaires dont le PTAC est inférieur ou égal à 3 tonnes : **2 UNITÉS**



• VASP catégorie M dont le PTAC est inférieur ou égal à 3 tonnes : **2 UNITÉS**



• Véhicules utilitaires dont le PTAC est supérieur à 3 tonnes et inférieur ou égal à 3,5 tonnes : **5 UNITÉS**



• VASP catégorie M dont le PTAC est supérieur à 3 tonnes et inférieur ou égal à 3,5 tonnes : **5 UNITÉS**



• Remorques dont le PTAC est supérieur à 500 kg et inférieur ou égal à 750 kg : **5 UNITÉS**



**JE PEUX
RENSEIGNER
JUSQU'À 6
VÉHICULES
DIFFÉRENTS SUR
MON COMPTE.**

- Certains véhicules restent interdits (camions plateaux, véhicules agricoles,...).
- Pour les remorques dont le PTAC est inférieur ou égal à 500 kg, aucune unité n'est décomptée. C'est le nombre d'unités correspondant au véhicule qui la tracte qui sera débité (que le véhicule soit plein ou vide).

EXEMPLES :

Si j'utilise un véhicule léger je peux me rendre 30 fois en déchèterie dans l'année, 1 seule unité étant décomptée par passage.



30 PASSAGES PAR AN

Si j'utilise un petit véhicule utilitaire je peux me rendre 15 fois en déchèterie dans l'année, 2 unités étant décomptées par passage.



15 PASSAGES PAR AN



ASTUCES

- **Pensez à optimiser vos passages** en remplissant votre véhicule (c'est la catégorie du véhicule qui est prise en compte et non le contenu de celui-ci) !
- **Il est tout à fait possible de venir en déchèterie avec un véhicule prêté**, en l'ajoutant sur votre compte, à condition que celui-ci soit supprimé du compte de son propriétaire. Vous pouvez pour cela utiliser la démarche « J'enregistre un véhicule temporaire » dans votre compte.

NOUVELLES MODALITÉS D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE



BON À SAVOIR

- 1 seul QR code délivré par foyer.
- Mon QR code me permet d'accéder aux 13 déchèteries de Saint-Étienne Métropole.
- Pour les personnes n'ayant pas accès à internet, un formulaire papier peut être retiré à l'accueil de Saint-Étienne Métropole (2 avenue Grüner à Saint-Étienne) ou directement en déchèterie.
- Je crée mon compte une seule fois. Il est valable 3 ans et pourra être renouvelé sur présentation de nouveaux justificatifs.
- Ce nouveau mode d'accès ne change rien à la nature des déchets acceptés dans les déchèteries.



Une Foire À Questions est disponible sur saint-etienne-metropole.fr pour répondre à vos éventuelles interrogations !

+ d'infos

saint-etienne-metropole.fr

Infos accès déchèteries :

04 77 49 74 04

acces-decheterie@saint-etienne-metropole.fr

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole